

## **Refus de la Draaf, le 29 août 2023, de répondre aux questions et demandes d'entretiens sollicités par Splann ! Dans le cadre de l'enquête sur le foncier agricole**

Bonjour,

Votre demande entraîne un travail de traitement que nous ne sommes pas en mesure de réaliser actuellement, les agents concernés étant mobilisés sur d'autres sujets dont la rédaction du SDREA.

Je ne donne donc pas suite à votre demande (chiffres et entretien).

Bonne continuation,  
Cordialement,



Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Le 29/08/2023 à 14:40

Bonjour,

Je vous remercie pour votre retour.

Comme convenu par téléphone, voici un long email pour synthétiser les demandes statistiques (échelle Bretagne et départementale) et demandes d'entretien de visu avec la DDTM et la Draaf.

### **Entretien avec la Draaf**

#### Cartographie des exploitations par surface

Les exploitations peuvent être comptabilisées en fonction de leur surface, de leur PBS, etc.

Mais il existe de plus en plus d'entreprises imbriquées les unes dans les autres, via des parts sociales. Associer une surface à un siège d'exploitation est trop réducteur pour permettre de rendre compte de cette réalité.

Je cherche à savoir combien d'exploitations, ou plutôt de "groupe/consortium agricole" (composé de plusieurs entités juridiques, plusieurs sièges d'exploitation, mais tous dirigés et détenus par une seule personne ; et donc plusieurs surfaces), détiennent plus de 1 000/ 2 000 hectares en Bretagne.

Entre les demandes d'AE, les titres de propriété, les déclarations PAC qui contiennent le descriptif des parcelles et les aides à la surface, je pense que vous avez les éléments nécessaires pour pouvoir obtenir une vision précise de ces « groupes agricoles ».

Avez-vous ces éléments ? Est-ce la Draaf qui a cette vision et /ou les DDTM également ?

A cette question, vous aviez précisé dans notre précédent échange : « Les informations sur la surface agricole dont nous disposons sont celles qui sont comptabilisées au siège de l'exploitation. Au regard de ces éléments, toutes les exploitations bretonnes sont bien en deçà de 1 000 ha de SAU. »

Si vous confirmez cette réponse, j'aimerais aborder ce point lors d'un entretien physique.

### Effectifs de la Draaf et des DDTM

Lors de la session de juin dernier au conseil régional, A. Lecuyer précise que la Draaf devrait embaucher 8 personnes à temps-plein pour pouvoir maintenir le seuil de contrôle à 20 hectares, dans le cadre du SDREA. Est-ce exact ?

## **Entretien avec les DDTM, de préférence celle du 22**

### Effectifs et contrôles

- Vous aviez précisé lors de notre précédent échange que la Draaf se composait de 6 services, soit 140 agents. Dans ces 140 agents combien travaillent sur les demandes d'AE, les contrôles ? Pour le dire autrement, les DDTM sont-elles en capacité de contrôler les exploitations de son territoire ? De contrôler l'exactitude des demandes d'AE ? Etc. ?

- Vous aviez précisé lors de notre précédent échange que les services (=DDTM) vérifient les déclarations et demandes d'AE lorsque cela peut avoir un impact sur les règles de priorité du SDREA. « les vérifications sont faciles, et elles sont systématiques pour celles qui peuvent avoir un impact sur l'ordre des priorités. »

J'ai pourtant un exemple qui semble démontrer le contraire. Ces vérifications sont-elles réellement systématiques ou reposent-elles aussi sur le signalement d'une situation par le voisinage ?

- Le voisinage, et les personnes s'estimant lésées, semble tenir un rôle de vigie informel, en particulier pour signaler des exploitations illégales ou des fausses déclarations, par exemple. Mais en agissant ainsi elles agissent sans cadre légal, ni formation. Je souhaite aborder leur rôle et les relations entretenues entre elles et les DDTM.

### Relations aux usagers

- En cas de mise en demeure, par quels moyens est-il vérifié que l'exploitant a bien quitté la parcelle ? Un agent de la DDTM se rend-t-il sur place ?

- Les DDTM ont-elles eu connaissance de pressions exercées (intimidations, menaces) sur des personnes souhaitant déposer une demande d'autorisation ?

- Les DDTM ont-elles eu connaissance de pressions exercées (intimidations, menaces) sur des personnes ayant effectué un signalement ?
- Comment ce type de situation est gérée au sein de la DDTM ?
- Les agents de la DDTM sont en contact direct avec les agriculteurs. Des agents ont-ils déjà reçu des pressions, des menaces ? Comment ce type de situation est géré ?

## Données statistiques

### Demandes d'autorisation d'exploiter.

En 2022	Demandes d'autorisation d'exploiter étudiées en CDOA (donc avec plusieurs candidats)	Demandes d'autorisation d'exploiter sans passage en CDOA (car pas d'autre concurrent)	Total nombre de demandes d'autorisation d'exploiter
Dans le 22			
Dans le 29			
Dans le 56			
Dans le 35			
Total, en Bretagne			

### Sur les demandes d'autorisation d'exploiter examinées en CDOA

En 2022	Nombre d'AE octroyées au titre de la P1	Nombre d'AE octroyées au titre de la P2	Nombre d'AE octroyées au titre de la P2.1	Nombre d'AE octroyées au titre de la P2.2	Nombre d'AE octroyées au titre de la priorité ....	Nombre d'AE octroyées au titre de la priorité..
Dans le 22						
Dans le 29						
Dans le 56						
Dans le 35						

Total en Bretagne						
-------------------	--	--	--	--	--	--

P1 = priorité 1 = maintien de l'exploitant

P2 = priorité 2 = échange de parcelle. Puis les sous-priorités.

Sur les demandes d'autorisation d'exploiter qui ne passent pas en CDOA.

Peuvent-elles être classées par priorité ? En effet, même s'il n'y pas concurrence, vous devriez être en mesure de classer telle AE dans la catégorie « agrandissement », « échange parcellaire », non ?

Si oui, je vous remets un tableau dédié.

En 2022	Nombre d'AE octroyées au titre de la P1	Nombre d'AE octroyées au titre de la P2	Nombre d'AE octroyées au titre de la P2.1	Nombre d'AE octroyées au titre de la P2.2	Nombre d'AE octroyées au titre de la priorité ....	Nombre d'AE octroyées au titre de la priorité ....
Dans le 22						
Dans le 29						
Dans le 56						
Dans le 35						
Total en Bretagne						

P1 = priorité 1 = maintien de l'exploitant

P2 = priorité 2 = échange de parcelle. Puis les sous-priorités.

Retrait de demandes d'AE avant passage en CDOA.

Retirer une demande d'AE revient à retirer une candidature, et donc dans certains cas, laisser un candidat seul, sans concurrent, et donc sans passage en CDOA.

En 2022	Nombre de retraits de demandes	Nombre de retraits de demandes d'AE ayant
---------	--------------------------------	---

	d'AE	entraîné un non-passage d'un dossier en CDOA.
Dans le 22		
Dans le 29		
Dans le 56		
Dans le 35		
Total en Bretagne		

### Recours contre les AE délivrées

En 2022	Nombre de recours pour motif 1*	Nombre de recours pour motif 2	Nombres de recours pour motif 3	Total nombre de recours au tribunal administratif	Décisions du tribunal administratif en faveur du plaignant	Décisions du tribunal administratif en faveur de la CDOA
Dans le 22						
Dans le 29						
Dans le 56						
Dans le 35						
Total en Bretagne						

\* Motif à remplir par les services.

### Irrégularités et contrôles.

1. Comment les DDTM sont informées d'une situation irrégulière, comme une exploitation sans AE ?

En 2022	Nombre de signalements reçus par appel	Nombre de signalements reçus par courriel	Nombre de signalements reçus par courrier	Total nombre de signalements	Nombre de signalements ayant déclenché un contrôle	Nombre de contrôles surprise/spontanés de la DDTM effectués	Nombre de contrôles programmés de la DDTM effectués
Dans le 22							
Dans le 29							
Dans le 56							
Dans le 35							
Total en Bretagne							

- Si les catégories proposées ne sont pas pertinentes, n'hésitez pas à les supprimer et à ajouter les catégories pertinentes.

- Comment est déclenché un contrôle surprise ? Qu'est-ce qui motive un contrôle surprise ? Toujours un signalement ?

- Quelles sont les personnes qui effectuent un signalement ? Un voisin ? Une personne qui s'estime lésé ? Des référents structure de la Safer ? Des délégués syndicaux locaux ?

- Comment est évaluée la crédibilité d'un signalement par un voisin, une personne lésée ?

## 2. Une fois le contrôle effectué et l'irrégularité constatée :

En 2022	Nombre de mises en demeure	Nombre de régularisations après le 1 <sup>er</sup> courrier de mise en demeure	Nombre de contrôles pour vérifier que la mise en demeure (de quitter une parcelle par exemple) a bien été suivie des faits*	Nombre d'amendes	Nombre de contrôles surprise/spontanés effectués	Nombre de contrôles programmés effectués
Dans le 22						
Dans le 29						

Dans le 56						
Dans le 35						
Total en Bretagne						

\* qui effectue ce contrôle sur place ? Un agent de la DDTM se rend sur place ? La personne qui a effectué le 1er signalement ?

Effectifs des agents en charge de contrôler les dossiers et la conformité des exploitations

	Nombre d'agents en charge de contrôler les dossiers et la conformité des exploitations en 2019	Nombre d'agents en charge de contrôler les dossiers et la conformité des exploitations en 2020	Nombre d'agents en charge de contrôler les dossiers et la conformité des exploitations en 2021	Nombre d'agents en charge de contrôler les dossiers et la conformité des exploitations en 2022	Nombre d'agents en charge de contrôler les dossiers et la conformité des exploitations en 2023
DDTM 22					
DDTM 29					
DDTM 56					
DDTM 35					
Draaf					